

INTERPELLATION

Auteur Jérémie Savioz, Les Verts
Objet Quelles priorités pour Pramont?
Date 11.03.2019
Numéro 4.0366

Saisies de drogues, découvertes d'armes artisanales, introduction de stupéfiants et d'alcool dans la structure, état d'ébriété de responsables ou de collaborateurs, utilisation des infrastructures à des fins privées, insultes racistes à l'encontre de collaborateurs, coups portés à un détenu, etc.

Les accusations qui pèsent sur le centre pénitentiaire pour mineurs et jeunes adultes de Pramont sont lourdes et extrêmement graves. A l'heure où la nouvelle stratégie pénitentiaire du Valais prévoit de créer trois nouvelles unités de vie de six places, soit un total de 18 places supplémentaires, ainsi que la construction de nouveaux ateliers et l'assainissement du site, il semble que les priorités actuelles se trouvent ailleurs. En effet, comment garantir le bon fonctionnement d'un site de 51 places, lorsque celui-ci montre de grave problèmes de gestion à seulement 33 places?

Conclusion

Etant donné la situation actuelle, le Conseil d'Etat entend-il poursuivre le projet d'assainissement et d'agrandissement du site de Pramont, tel que prévu par la Stratégie pénitentiaire «Vision 2030»?